



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Objet : demande d'autorisation de réaliser la réfection du Chemin Pré des Sauges à Etagnières

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les commissions « *Gestion et Finances* » ainsi que « *Infrastructures et Environnement* » ont été reçues, en date du 20 mai dernier, par M. Pascal Favre, syndic et responsable du dicastère *FINANCES* et M. Pierre Valet, municipal responsable du dicastère *INFRASTRUCTURES et ENVIRONNEMENT*.

En ouverture de séance, M. le syndic invite M. Pierre Valet à nous présenter et commenter la part du préavis correspondant aux travaux proprement dits de la réfection du Chemin Pré des Sauges.

Le projet de réfection du Chemin Pré des Sauges comprend l'élargissement de la route qui mène à la déchetterie, la création d'un trottoir surélevé par rapport à la route et la mise en place d'un nouvel éclairage public à LED harmonisé avec les nouveaux candélabres posés dans la majorité des rues du village. Un revêtement phono absorbant de la chaussée améliorera la qualité de vie des bordiers.

Des canalisations sous forme d'un pavé surélevé par rapport à la route seront situées côté Jura et récolteront les eaux pluviales qui iront se déverser dans les collecteurs. Afin de faciliter l'entretien des bordures de champs bordant le pavé, de la terre végétale sera disposée à fleur de ce dernier. Le mur de M. Yves Martin sera détruit et remplacé par un aménagement paysager selon le même principe que celui de la parcelle de Mrs Bertrand et Fabrice Pittet.

Le principe de la création du trottoir a été validé et adopté par le conseil communal en 2017 et par la Direction générale de la mobilité et des routes en 2018. Par conséquent, une nouvelle mise à l'enquête n'est pas nécessaire. Seule une emprise de 7 m² concernant la parcelle de M. et Mme Rigoli qui n'avait pas été impactée par le plan de quartier « Praz Chemard » nécessitera une mise à l'enquête.

Afin de sécuriser ce tronçon, il est prévu des marquages au sol type « zone 30 km/h » en peinture blanche à l'entrée et à la sortie du chemin ainsi que des rappels sur le tronçon. D'autre part, afin de ralentir les véhicules puisque la route sera élargie à 3m, 8 potelets de type « POL CONE » en caoutchouc donc amovibles seront installés à divers endroits en limite de la route et du trottoir.

Ces travaux assez conséquents sont prévus entre mi-octobre et mi-novembre 2020 et dureront environ 4 semaines. L'accès aux bordiers et à la déchetterie restera possible à la population.

La Commission Infrastructures et Environnement considère que les travaux prévus sur cette route sont nécessaires aussi bien au niveau pratique que sécuritaire. Elle remercie la Municipalité de son investissement.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Commission Infrastructures et Environnement vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vouloir bien voter les conclusions suivantes

Le Conseil communal d'Etagnières, après avoir :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
- Ouï le rapport de la Commission infrastructures et environnement
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

D'autoriser la réalisation de la réfection du Chemin Pré des Sauges à Etagnières

Au nom de la Commission d'Infrastructures et Environnement

Catherine Chambettaz

Marcello Casale

Présidente

Roger Bataillard

Raymond Milloud

Laurent Vaney

Etagnières, le 18 juin 2020